

**APPEL PUBLIC A CANDIDATURES
POUR L'ELECTION DES PERSONNALITES EXTERIEURES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

Conformément à l'article L712-3 du Code de l'éducation et aux articles 16 et 17 des statuts de l'université, cinq personnalités extérieures doivent être élues, après un appel public à candidature, par les vingt-quatre membres nouvellement élus du conseil d'administration et par les trois personnalités extérieures désignées par la Région Occitanie, Toulouse Métropole et, conformément à la délibération du conseil d'administration du 11 février 2020, l'INRAE.

Ces cinq représentants doivent être :

- une personne assumant des fonctions de direction générale dans une entreprise,
- un représentant des organisations représentatives des salariés,
- un représentant d'une entreprise de moins de cinq cents salariés,
- un représentant d'un ordre professionnel,
- un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Au moins l'une des personnalités extérieures (désignées ou élues) doit avoir la qualité d'ancien diplômé de l'Université Toulouse Capitole.

Les candidatures sont à adresser **jusqu'au 23 octobre 2020** :

- **De préférence par courriel** à l'adresse : **direction.generale@ut-capitole.fr**
- Ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Université Toulouse Capitole
Direction Générale des Services
2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9

Les dossiers de candidature devront comporter :

- une lettre de motivation précisant la catégorie au titre de laquelle la candidature est présentée, parmi les cinq énumérées ci-dessus,
- un justificatif de l'appartenance à cette catégorie,
- un curriculum vitae.

Le cas échéant, une copie du diplôme obtenu à l'Université Toulouse Capitole sera jointe à la candidature.

La parité entre les femmes et les hommes parmi l'ensemble des huit personnalités extérieures devant siéger au conseil d'administration étant exigée par le code de l'éducation, ce critère entrera en compte dans la désignation finale des personnalités retenues, conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 septembre 2020 portant organisation des opérations électorales pour l'élection des personnalités extérieures au Conseil d'Administration (CA).

La présidente,



Corinne MASCALA